

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Ces conditions générales de vente s'appliquent aux formations dispensées par l'institut de formation aide-soignant et ambulancier (IFAS - IFA) du Centre Hospitalier Jacques Cœur de Bourges, situé 13-15 rue Gaston Berger 18000 Bourges.

Elles déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par l'IFAS-IFA pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de l'IFAS-IFA implique l'acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

L'IFAS-IFA adresse les conditions générales de vente au client avec la convention de formation. Le client est tenu d'en prendre connaissance avant la signature de la convention de formation.

1- Remplacements/Annulation/ Reports

Le client peut remplacer un agent par un autre agent à partir du moment où les prérequis sont respectés. L'établissement en informe l'IFAS-IFA par mail à l'adresse ecoleas@ch-bourges.fr dans les meilleurs délais.

Toute annulation ou report d'inscription de la part du client doit être signalé à l'IFAS-IFA et confirmé par mail à l'adresse ecoleas@ch-bourges.fr au moins 10 jours avant le début de la formation. Une annulation moins de 5 jours ouvrables avant le début de la formation donne lieu à facturation d'un montant égal au coût de la formation.

L'IFAS-IFA peut reporter ou annuler une formation, modifier le lieu de formation et le choix des intervenants, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent. Il en informe le client dans les meilleurs délais.

IFAS du CH de Bourges

13-15 rue Gaston Berger

18000 Bourges

N° DA : 24180113018

Contact Manon GILLET Assistante de formation/ secrétariat

tel : 02 48 68 45 20 ecoleas@ch-bourges.fr

2- Règlement de la formation

Le coût de la formation est indiqué dans la fiche présentation de la formation transmise au client avec la fiche d'inscription. Il s'agit d'un tarif ferme, valable pour ladite formation aux dates proposées et révisables par l'IFAS-IFA. La signature de la convention par le client vaut pour acceptation.

Le règlement est à la charge de l'entreprise ou d'un organisme collecteur. La formation sera facturée au terme de la session et devra être réglée au plus tard à 30 jours à compter de la réception de la facture.

3- Obligations du stagiaire et/ou du contractant de l'organisme de formation

Si la formation est organisée par l'employeur dans les locaux de l'entreprise, le salarié ou le stagiaire reste soumis au pouvoir disciplinaire de l'employeur. Si la formation est assurée dans les locaux de l'IFAS-IFA, le stagiaire doit respecter le règlement intérieur de l'IFAS-IFA.

L'IFAS-IFA s'engage à transmettre aux stagiaires les dates et lieux de réalisation de la formation, les objectifs et le contenu de la formation.

Le stagiaire s'engage à fréquenter avec assiduité et régularité le stage de formation auquel il est inscrit. Il signe la feuille de présence mise à sa disposition. Tout défaut ou manque d'assiduité et de régularité sera sanctionné par un refus de délivrance de l'attestation de présence et/ou de formation.

4- Moyens pédagogiques et techniques

S'il le juge nécessaire, le formateur pourra modifier les contenus de formation pour les adapter à la dynamique du groupe et au niveau de stagiaires, tout en restant conforme aux objectifs fixés.

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur (article 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957). Leur reproduction partielle ou totale ne peut être effectuée sans l'accord express de l'IFAS-IFA. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou animation de formation.

IFAS-IFA du CH de Bourges

13-15 rue Gaston Berger

18000 Bourges

N° DA : 24180113018

Contact Manon GILLET Assistante de formation/ secrétariat

tel : 02 48 68 45 20 ecoleas@ch-bourges.fr

5- Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées à l'IFAS-IFA sont utiles pour le traitement de l'inscription et la remise des documents en lien avec la formation. Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'oppositions des données conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978. Conformément aux principes de RGPD en vigueur, l'IFAS-IFA s'engage à utiliser les données uniquement à des fins administratives et pédagogiques en lien avec la formation et à les détruire après le délai légal d'archivage.

6- Acceptation des Conditions Générales de Vente

La participation au stage de formation implique l'acceptation des conditions générales de vente par le client et le respecte par le stagiaire du règlement intérieur de l'IFAS-IFA (disponible sur simple demande)

IFAS-IFA du CH de Bourges

13-15 rue Gaston Berger

18000 Bourges

N° DA : 24180113018

Contact Manon GILLET Assistante de formation/ secrétariat

tel : 02 48 68 45 20 ecoleas@ch-bourges.fr